

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Convention de répartition des charges liées au bâtiment centre socioculturel de l'Isle-halte-garderie de l'Isle aux enfants entre Vienne Condrieu Agglomération et l'association Alfa3a

Rapporteur : Lucette GIRARDON TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

La halte-garderie l'Isle aux enfants fonctionne dans le même bâtiment que le centre socioculturel de l'Isle, bâtiment qui est propriété de la CAF de l'Isère. Lorsque l'Agglo a repris la gestion de la Halte-garderie, une convention a été passée avec l'association de gestion du centre socioculturel pour la répartition des charges liées au bâtiment sur la fin de l'année 2017.

Au 1^{er} janvier 2018 le centre socioculturel a été repris par la Ville de Vienne et sa gestion déléguée à l'association Alfa3a. Aussi l'association Alfa3a a repris les contrats concernant les fluides, la maintenance, etc...

Il convient donc de conventionner avec l'association Alfa3a pour lui rembourser la part des dépenses qui concerne la halte-garderie. La convention est établie à compter de 2018, pour la durée de la mise à disposition des locaux par la CAF de l'Isère.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17.89 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 18 mai 2017, relative au transfert à ViennAgglo des haltes garderies des centres sociaux de l'Isle et d'Estressin et financement 2017,

VU l'avis de la commission Petite enfance du 6 décembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention de répartition des charges liées au bâtiment centre socioculturel de l'Isle-halte-garderie de l'Isle aux enfants entre Vienne Condrieu Agglomération et l'association Alfa3a jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat